

jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir les fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité.

Nous étions prêts en 1940 à laisser au Gouvernement le soin de prendre de temps à autre une décision à la lumière des connaissances et des renseignements qu'il possédait. Je suis encore prêt à faire confiance au Gouvernement et je crois que le Parlement doit être disposé à le faire, sans quoi un amendement aurait été apporté au projet de loi. Je me demande qui de nous s'aventurerait à dire où se trouve actuellement la ligne de défense du Canada. Tout ce que je puis dire c'est qu'elle est certainement en dehors du pays et de ses eaux territoriales. S'il en est ainsi, une fois le bill adopté, le Gouvernement aura la faculté de prendre, au sujet de nos forces armées, la disposition qu'il voudra en vue de sauvegarder le Canada et d'assurer la poursuite efficace de la guerre dans laquelle nous sommes engagés.

Honorables sénateurs, le but principal que je poursuis en prenant la parole aujourd'hui c'est de vous demander et, par votre intermédiaire, de demander à la population, de renoncer à l'esprit de dissension, de querelle et d'après désaccord, pour le remplacer par un esprit de collaboration et de confiance mutuelle. La cause pour laquelle nous luttons est trop noble pour qu'elle soit mise en péril. Le but que nous poursuivons dans ce conflit c'est la préservation de notre mode de vie, de notre liberté et de notre conception de la morale chrétienne. Le résultat de la lutte déterminera si, à l'avenir, nous serons des esclaves ou des hommes libres. Ce but est si important que nous ne pouvons nous permettre de dissiper nos énergies à rien de ce qui pourra nous distraire de la réalisation d'un effort de guerre total et concentré.

Pour terminer mes remarques, je ne puis mieux faire que de citer les paroles que Thomas D'arcy McGee prononçait avant l'établissement de la confédération. Il exhortait la population canadienne d'alors à s'unir dans l'intérêt du plus grand Canada et il leur traçait la voie à suivre. Il disait entre autres choses :

Chacun de nous doit, pour son propre compte, s'efforcer d'empêcher les dissensions qui ne peuvent qu'appauvrir, affaiblir et retarder le pays, chacun devant faire tout en son pouvoir pour accroître la richesse du pays, sa force et son renom.

Je me fais aujourd'hui l'écho de ces paroles. Le devoir de chacun de nous est maintenant de travailler à sa façon et dans la pleine mesure de ses forces à restaurer la confiance, la bonne entente et la collaboration, afin que nous puissions coordonner tous les talents et

L'hon. M. HAYDEN.

les faire servir à un effort total en vue d'une guerre intégrale.

L'honorable J.-FERNAND FAFARD: Honorables sénateurs, je ne veux retenir cette Chambre que quelques minutes afin de faire connaître mon attitude sur le Bill 80, maintenant devant cette Chambre—le Bill de la Mobilisation des Ressources nationales du pays.

J'ai fait de la politique active depuis un quart de siècle dans la province de Québec, et je suis heureux de dire que mes vues sur le bill 80 sont absolument les mêmes que celles que j'avais en 1917, et pour les mêmes raisons. Je ne veux pas répéter ici les raisons qui militent en faveur de mon attitude, et qui ont été données, avec plus d'éloquence que je ne saurais le faire, par l'honorable représentant de Grandville.

Je n'ai pas confiance en la mesure de conscription qui nous est soumise, surtout quand le volontariat a donné de si bons résultats, et que les experts militaires eux-mêmes nous disent qu'ils préfèrent avoir dans l'armée un volontaire plutôt que dix conscrits.

Dans tous les domaines, le Canada a fait sa large part, tant dans l'armée que dans l'aviation. La population a compris qu'il était nécessaire de nous tenir prêts pour la défense du Canada, et voilà pourquoi les enrôlements ont été si nombreux. Une mesure de conscription, à l'heure actuelle, est de nature à nuire à l'effort de guerre, parce qu'elle peut créer un malaise entre les différentes provinces du Canada, et, deuxièmement, parce qu'elle peut faire perdre au peuple la confiance qu'il avait dans les différents gouvernements.

Depuis deux ans, comme bien d'autres, j'ai dit à ceux qui m'ont demandé conseil, de s'enrôler, parce que c'était pour la défense du Canada seulement; et si j'acceptais aujourd'hui le Bill qui est devant la Chambre, je permettrais au Gouvernement d'envoyer outre-mer ceux qui sont entrés dans l'armée pour la défense du Canada seulement. Je n'ai aucune hésitation à dire que je ne puis accepter cette mesure; ce serait trahir ceux que j'ai représentés durant un quart de siècle.

Je regrette que tant de discours aient été faits pour critiquer l'effort de guerre du Canada. Cette critique de nos adversaires n'est pas justifiée; elle est faite dans une intention politique, mais elle nous nuit énormément aux yeux des autres pays. Efforçons-nous plutôt de faire connaître à l'extérieur l'effort de guerre du Canada. La fabrication des munitions a atteint un niveau que nous ne croyions pas possible avant la guerre; les chantiers maritimes ont donné un rendement tout à fait surprenant; le Canada est devenu le centre d'entraînement de l'aviation britannique. Ces détails, comme bien d'autres, de-